



Secret professionnel dans le cadre d'une succession

Par **Rox**, le **13/09/2013** à **09:37**

Mon père est décédé fin juin. Divorcé de ma mère, il avait refait sa vie depuis très longtemps et vivait dans l'appartement dont sa compagne est propriétaire dans la région parisienne. Mon père était ainsi devenu très proche de la fille et du gendre de sa compagne.

Comme il ne s'était pas remarié, mes 2 sœurs et moi-même sommes à priori les seules héritières. Nous avons de très bonnes relations avec notre père.

Il y a 4 ans, mon père a changé de notaire pour choisir celui du gendre de sa compagne. Tout naturellement, nous avons confié la succession à ce dernier qui nous a donné une très bonne impression dans un premier temps. Il existe quelques biens immobiliers et un portefeuille d'actions.

Nous rencontrons des difficultés à accéder aux effets personnels de notre père qui sont chez sa compagne. Malgré des relations harmonieuses, elle ne nous ouvre pas spontanément la porte du bureau de notre père. Ainsi il nous manque des éléments pour le règlement de la succession (papiers, clés). Nous avons écrit au notaire pour expliquer cette situation. Il ne nous a pas répondu. En revanche, nous avons constaté qu'il avait des relations personnelles avec le gendre et la fille de la compagne de notre père et que des échanges téléphoniques avaient eu lieu, notamment concernant certains biens. Cette situation nous étonne et nous nous demandons si nous avons fait le bon choix en confiant la succession à un proche de "l'autre" famille de mon père, malgré la bonne réputation dont le notaire jouit. Que pouvez-vous nous conseiller?

Par **pseudozut**, le **13/09/2013** à **19:09**

bonsoir,

vous auriez du prendre votre notaire, ça ne vous aurait pas couter plus cher

consulter un avocat dans une maison de la justice afin d'avoir ses avis et conseils

cordialement

Par **mimiton**, le **16/09/2013** à **06:51**

Bonjour

Quels papiers manquent ?

Quels clés ?

Vous dites que le logement appartient à la compagne.

Lui avez vous demandé officiellement ce dont vous avez besoin ou pour le moins de les remettre au notaire.

Par **Rox**, le **29/09/2013** à **17:03**

Bonjour,

Mon père vivait chez sa compagne mais était propriétaire de plusieurs biens immobiliers. C'est pour ces derniers que nous n'avons pas pu trouver les titres ainsi que les clés. Le notaire n'a pas pris position. En revanche, il a demandé copie des titres de propriété au bureau des hypothèque. Un jeu de clé est toujours manquant.